



## Contrat Assurance auto legislation

Par **virouna**, le **27/09/2017** à **09:22**

bonjour

un assureur change le numéro de contrat de son adhérent à chaque changement de véhicule explication / Mr X a acheté trois véhicules l'un pour remplacer l'autre etc, et, à chaque fois le numéro de client reste le même mais le numéro de contrat d'assurance change.

Question : est ce une subtilité afin que l'assureur contourne la loi Hamon qui exige une vie de 3 ans à un contrat pour pouvoir être résilié à n'importe quelle date?

Merci de vos avis

Par **chaber**, le **27/09/2017** à **09:34**

bonjour

[citation]la loi Hamon qui exige une vie de 3 ans à un contrat pour pouvoir être résilié à n'importe quelle date?[/citation]Pas 3 ans mais **1 an**

En général un assureur procède par avenant et non un remplacement pour un simple changement de véhicule.

pour un remplacement sur le contrat doit figurer la mention "remplace le contrat N° xxxx"

Conservez tous vos anciens contrats si nécessaire

Par **virouna**, le **27/09/2017** à **10:43**

merci de la réponse

ah c'est un an ??

oui à chaque fois que le véhicule a été remplacé le numéro de contrat a changé et je n'ai pas vu la mention " remplace le contrat XX " donc si je comprends bien l'échéance annuelle étant le 20/10/2017 je peux souscrire et éventuellement me dégager à ma guise les mois suivant avec une LRAR ( je cherche un autre assureur ( pas pris encore de décision, j'attends des devis) car mon contrat actuel devient un peu cher et je ne m'en aperçois que maintenant au vu du nouveau tarif à l'échéance ...! )

Par **chaber**, le **27/09/2017** à **11:24**

Bonjour

quelle est la mention "nouveau contrat"?

Par **virouna**, le **27/09/2017** à **11:39**

non pas de mention " nouveau contrat" juste un changement de numero

Par **chaber**, le **27/09/2017** à **11:42**

C'est moins grave mais conserver tous les anciens contrats

Demandez un relevé d'informations

Par **virouna**, le **27/09/2017** à **13:48**

merci bonne journée